



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité,

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 18 mars 2024, à 19 h, au centre Primevère situé au 2391, rue Principale à Sainte-Élisabeth., il a été adopté le règlement 465-2024-1 Interdiction de système de traitement Ultraviolet

Le présent règlement abroge le règlement 465-2008. Ceci interdisant, par conséquent, les systèmes de traitement ultraviolets pour le traitement des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de Sainte-Élisabeth.

DONNÉ à Sainte-Élisabeth, ce 22 mars 2024.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Élisabeth, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 22 mars 2024 entre 7h et 19 h, en affichant une copie sur le site Internet de la municipalité ainsi que l'hôtel de ville conformément au règlement 502-2019.

David Paradis-Lapointe,
directeur général et greffier-trésorier

2195 rue Principale, Sainte-Élisabeth, Qc, J0K 2J0

450 759-2875